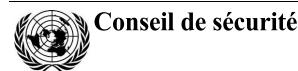
Nations Unies S/2024/580



Distr. générale 30 juillet 2024 Français Original : anglais

Lettre datée du 30 juillet 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à rejeter catégoriquement les allégations sans fondement visant mon pays qu'ont soulevées les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France dans les déclarations qu'ils ont faites à l'occasion de la réunion publique d'information du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 25 juillet 2024 au titre de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales » et qui était axée sur la fourniture d'armes occidentales à l'Ukraine (voir S/PV.9693). La tentative désespérée du représentant de la France à cette réunion d'associer, à tort, ces allégations à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité est à la fois fallacieuse et totalement infondée. Comme nous l'avons répété à maintes reprises, la résolution 2231 (2015) est sans rapport avec le conflit en Ukraine. De même, la référence injustifiée à la République islamique d'Iran que le représentant de la Suisse a faite lors de cette réunion était provocatrice et irresponsable. Je rejette également sans équivoque les allégations identiques que les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont formulées lors des réunions publiques d'information du Conseil de sécurité tenues les 14 et 18 juin 2024, consacrées respectivement aux questions intitulées « Menaces contre la paix et la sécurité internationales » et « Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine » (voir S/PV.9658 et S/PV.9660).

Nous estimons que, par leurs allégations, ces trois membres permanents, qui n'en sont pas à leur première tentative, comme en attestent les archives du Conseil, s'emploient purement et simplement à promouvoir leurs desseins politiques étriqués et peu clairvoyants. Comble de l'ironie, ce sont les États-Unis, le Royaume-Uni et la France – qui sont directement impliqués dans le conflit en Ukraine et contribuent grandement à son escalade en fournissant des armes de pointe – qui ont eu l'audace de formuler de telles allégations infondées à l'égard de l'Iran. Les États-Unis et leurs alliés doivent se regarder dans le miroir s'ils veulent comprendre en quoi les armes occidentales et les armes de pointe, en particulier celles en provenance des États-Unis, alimentent la guerre en Ukraine et causent des préjudices aux civils.

La République islamique d'Iran a clairement indiqué, à maintes reprises, notamment dans sa lettre datée du 15 mai 2024 (S/2024/388), qu'elle n'a cessé de faire preuve d'impartialité depuis le début du conflit en Ukraine, et cette position de principe reste inchangée. La République islamique d'Iran a toujours respecté ses obligations et reste déterminée à le faire. Nous récusons donc catégoriquement toute assertion selon laquelle elle serait impliquée dans des activités de vente, d'exportation ou de transfert d'armes, en violation de ses obligations internationales, assertion qui



est absolument infondée. L'Iran réaffirme une fois de plus sa volonté inébranlable de respecter le droit international humanitaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Amir Saeid Iravani

2/2 24-13921